



ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PLOUISY,

Arrêté n° 2023/051

VU Le Code des Collectivités Territoriales,

VU Le Code Pénal,

VU Le Code de la Route,

VU la demande formulée par l'entreprise **AXIANS RESEAUX – 13 rue Jean Perrin – 22190 PLERIN**, travaillant pour le compte d' **ORANGE**, devant procéder au remplacement d'un poteau de télécommunication, et tendant à limiter la circulation de tous les véhicules **au niveau du lieu-dit Croas Goardenen**.

ARRETE

Article 1 - Du lundi 24 avril jusqu'au vendredi 5 mai 2023 inclus, l'entreprise **AXIANS RESEAUX** est autorisée à exécuter les travaux précités.

La circulation sera limitée à un seul sens alterné au droit du chantier et réglée par des panneaux feux tricolores. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

L'accès sera maintenu aux riverains et aux services de secours.

Article 2 - la signalisation réglementaire sera mise en place dans les deux sens, la mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront à la charge de l'entreprise.

Article 3 - Toute infraction aux dispositions du présent Arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

Article 5 - Monsieur le Maire de Plouisy, Monsieur Le Commandant de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOUISY, le 20 avril 2023

Le Maire,


Rémy GUILLOU



Copie sera adressée à :

Monsieur le Commandant de Compagnie de Gendarmerie de Guingamp
Monsieur le Chef du Centre de Secours de Guingamp
A GPA